Jeu «BUITONI® - Italie»

1. Organisation du Jeu

La Société SOCIETE DES PRODUITS ALIMENTAIRES DE CAUDRY, SAS immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 317 563 054, ayant son siège social au 7, Boulevard Pierre Carle / B.P. 900 Noisiel / 77446 Marne la Vallée Cedex 2 (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »), organise du jeudi 18 avril 2019 à 11h00 au mercredi 31 juillet 2019 à 23h59 – heure française inclus, un jeu sans obligation d'achat avec tirage au sort intitulé « BUITONI® - Italie » (ci-après dénommé le « Jeu »).

Ce Jeu se déroulera exclusivement sur Internet à l'adresse suivante https://www.croquonslavie.fr/marques/jeux/buitoni-Italie (ci-après dénommé « le site »).

2. Conditions de participation

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise), disposant d'une connexion à Internet et d'une adresse électronique valide, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et ceux de la société gestionnaire du Jeu ainsi que des membres de leur famille.

3. Annonce du Jeu

Ce Jeu est annoncé sur les supports suivants :

- Site internet : https://www.croquonslavie.fr/marques/jeux/buitoni-Italie
- Communication en magasins sur barnums

La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'utiliser tout autre support de promotion.

4. Dotation mise en jeu

4.1 Dotation

- 1 séjour de 7 jours 6 nuits pour 4 personnes en Italie **d'une Valeur Commerciale Totale maximale de 8000€ HT**. Valable 18 mois à partir du moment où le gagnant est contacté par l'Agence Be Lemon.

La valeur unitaire du séjour est la valeur maximale de la dotation. Elle est donnée à titre de simple indication et peut varier en fonction de la date de réservation, de la ville de départ, de la date du voyage et des éventuelles modifications des taux de change. Le gagnant ne pourra pas demander la différence, le cas échéant, entre la valeur maximale et la valeur déclarée.

Le voyage comprend :

• le vol aller pour Naples et le vol Retour depuis Rome (classe éco)
• La location d'une voiture pour 7 jours 4 personnes. La voiture est récupérée et rendue à l'aéroport de départ et d'arrivée.
• Les frais d'essence et de péage.
• L'hébergement pour 4 personnes dans des hôtels 3 étoiles (demi-pension comprise). Les hôtels seront proposés aux gagnants afin de se rendre de Naples à Rome sur les 7 jours de voyage. Ce séjour sera réalisé sur-mesure en fonction du souhait du gagnant excepté pour l'activité (lieux, hébergements, dates de séjour, transport), dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée.
• 1 activité à savoir :
- 1 Diner pour 4 personnes (Basé à Rome)

Le voyage ne comprend pas :
• Les frais de transport ne seront pas pris en charge si le gagnant et ses accompagnants souhaitent se rendre sur le lieu de la dotation avec leurs véhicules personnels ou par leurs propres moyens
• Les transferts du domicile des gagnants à la gare ou aéroport de départ, et les transferts de la gare ou aéroport de destination à la maison de vacances ou à l'hôtel
• Les dépenses personnelles
• Les excursions et visites supplémentaires
• Les repas et boissons libres
• Les pourboires
• Les assurances personnelles des gagnants : voyages (assistance/ rapatriement/ annulation), santé, accident et responsabilité civile personnelle
• Les vaccins et traitements préventifs
• Le forfait budgétaire équivaut à 8000€ HT pour 4 personnes. En cas de dépassement éventuel ou de personne supplémentaire, la différence sera à la charge du ou des gagnants.

Une personne majeure devra obligatoirement faire partie des participants au voyage et être munie des autorisations parentales des mineurs.

Les gagnants seront seuls responsables de l'accomplissement des formalités administratives, de douanes ou de police nécessaires à l'entrée sur le territoire de la destination gagnée (passeport, visa). La responsabilité de l'Organisateur ne pourra en aucun cas être retenue dans le cas où l'un des gagnants se verrait refuser l'entrée sur le territoire de la destination choisie.

Les gagnants seront également responsables de la souscription de toutes assurances liées au déroulement et à la jouissance du voyage (et notamment : assurance annulation, rapatriement …)

4.2 Modalités générales

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

5. Modalités de participation au Jeu

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- Se connecter sur le site https://www.croquonslavie.fr/marques/jeux/buitoni-Italie du jeudi 18 avril 2019 à 11h00 au mercredi 31 juillet 2019 à 23h59 - heure française inclus
- Si ce n'est pas déjà le cas, le participant devra s'inscrire au site internet Croquons la Vie https://www.croquonslavie.fr pour pouvoir participer au jeu concours.
- S'inscrire en complétant le bulletin prévu à cet effet et en remplissant l'ensemble des champs obligatoires proposés du formulaire (notamment nom, prénom, adresse postale, adresse e-mail, téléphone) puis le valider
- Cocher la case « j'ai lu et j'accepte ce règlement »
- Puis valider son inscription.

La participation sera prise en compte au moment où la personne valide son inscription.

Une seule participation par foyer (même nom, même adresse ; une seule adresse électronique par foyer) sera acceptée.

Toute inscription, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

Partage de la participation :

La Société Organisatrice met à la disposition du Participant, via le site du Jeu, les moyens techniques lui permettant de partager sa participation au Jeu par email (ci-après le « Partage »). Le participant pourra, le cas échéant, fournir à la Société Organisatrice les prénoms, adresses électroniques et contacts de ses amis afin que celle-ci envoie pour le compte du Participant un Partage. Le Participant prend la responsabilité de fournir les adresses électroniques et contacts de ses ami(e)s et s'engage donc à avoir obtenu leur consentement explicite et informé. La Société Organisatrice n'agit qu'en qualité de prestataire technique d'envoi du Partage et ne conserve pas les données personnelles collectées. En conséquence, le Participant en supporte l'entière responsabilité.

Les amis destinataires du Partage auront les capacités techniques de le conserver et/ou de la transférer à leur tour. L'envoi initial du Partage étant à l'initiative du Participant, la Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable du fait des transferts du Partage et de toute conséquence qu'ils pourraient entraîner

La Société Organisatrice met à la disposition du Participant, via le site du Jeu, les moyens techniques lui permettant de partager sa participation au Jeu par l'intermédiaire des réseaux sociaux. Le participant est seul responsable des conséquences de son partage et s'assure de respecter les règles des réseaux sociaux qui l'hébergent.

D'autre part, le partage de la participation au jeu concours sur un réseau social ou par e-mail permet de doubler sa chance d'être tiré au sort. En effet, cela entraine une double présence du participant sur la liste finale pour le tirage au sort (limité à une chance de gagner en plus quel que soit le nombre de partage).

6. Détermination des gagnants

Le tirage au sort aura lieu, sous le contrôle de l'Huissier de Justice, dans un délai de 1 mois à compter de la fin du Jeu et sera effectué parmi les participations conformes au présent règlement.

Il ne sera attribué qu'une seule dotation par foyer (même nom, même adresse ; une seule adresse électronique par foyer) pendant toute la durée du Jeu.

7. Modalités d'obtention de la dotation

En ce qui concerne le voyage, la Société Organisatrice contactera le gagnant dans un délai de 10 jours maximum à compter du tirage au sort, afin d'organiser les modalités de la dotation.

Toute dotation qui n'aurait pas pu être remise au gagnant en raison d'une information inexacte ou d'absence du gagnant à l'adresse indiquée sera tenue à sa disposition à l'adresse du Jeu :
Agence Be Lemon, jeu BUITONI® - Italie, 47 rue du Capitaine Marchal, 75020 PARIS, pendant un délai de quatre mois à compter de la fin du Jeu. Tout gagnant qui n'aura pas réclamé sa dotation par courrier passé cette date (cachet de La Poste faisant foi) sera réputé avoir renoncé à celle-ci. Cette

dotation pourra librement être remise en jeu par la Société Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts afin de contacter les gagnants. Néanmoins si un des gagnants demeurait injoignable, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

8. Acceptation du règlement et accès au règlement

8.1 Acceptation du règlement

La participation à ce Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé auprès de la SAS DARRICAU-PECASTAING, Huissiers de justice, situé 4 place Constantin Pecqueur, 75018 PARIS

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'utilisation de robots ou tous autres procédés similaires est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

8.2 Accès au règlement

Le présent règlement est disponible gratuitement et dans son intégralité sur la page du Jeu : site https://www.croquonslavie.fr/marques/jeux/buitoni-Italie pendant toute la durée du Jeu.

9. Annulation / Modification du Jeu

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Si au terme du Jeu, l'ensemble des dotations n'a pas été attribué, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger le Jeu.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

10. Contestation et réclamation

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises dans un délai de quatre mois maximum après la clôture du Jeu à l'adresse suivante :

Agence Be Lemon,
Jeu BUITONI® - Italie
47 rue du Capitaine Marchal,
75020 Paris

11. Responsabilité liée à l'utilisation du réseau Internet

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu.

La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Jeu.

Pour autant, elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet indépendant de sa volonté.

12. Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Jeu et notamment à la prise en compte de la participation et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants.

Elles seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du Jeu, soit 2 mois après la fin de ce dernier. Dans le cadre de leur traitement, ces données pourront être transmises à des sous-traitants situés hors de l'Union Européenne. Pour en savoir plus, les participants peuvent consulter la « Politique Nestlé sur la Protection des Données Personnelles ».
Conformément à la réglementation (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen no 2016/679 sur les données personnelles), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations les concernant qu'ils peuvent exercer en écrivant au service consommateur de Nestlé France à Jeu BUITONI® - Italie BP 900 Noisiel - 77446 Marne La Vallée.

En cas de réclamation non résolue directement avec la Société Organisatrice, les participants peuvent s'adresser à la CNIL (https://www.cnil.fr/fr/plaintes).

13. Loi applicable

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.

Déposé le 17 avril 2019
SAS DARRICAU-PECASTAING